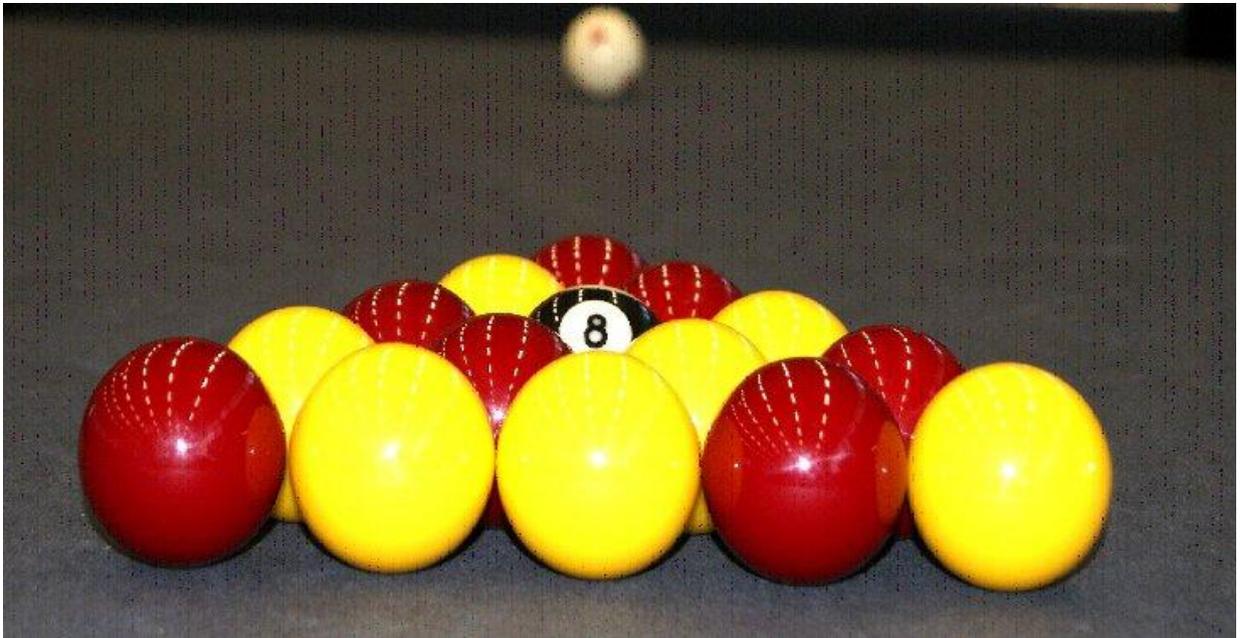




CODE SPORTIF REGIONAL



BLACKBALL LBARA

VERSION 2021 -2022 - 08/2021

1	CHAMPIONNATS.....	3
1.1	GÉNÉRALITÉS.....	3
1.1.1	Définition.....	3
1.1.2	Zone des districts sportifs.....	3
1.1.3	Calendrier.....	3
1.1.4	Les catégories.....	4
1.1.5	Procédures d'inscription.....	5
1.1.6	Droits d'engagement.....	6
1.1.7	Présentation des licences.....	6
1.2	Fonctionnement Sportif & Distance des matchs.....	6
1.2.1	Championnat de ligue.....	6
1.2.2	Coupe de la ligue.....	9
1.2.3	Directeur de Jeu.....	9
1.2.4	Respect du règlement.....	9
1.2.5	Joueur ou équipe en retard - comportement.....	10
1.2.6	Forfaits – Sanctions.....	10
1.2.7	Attribution du titre.....	12
1.2.8	Les classements.....	12
1.2.9	Transmission des résultats.....	12
1.2.10	Récompenses.....	12
2	QUALIFICATION POUR LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE	13
2.1	GÉNÉRALITÉS.....	13
2.1.1	Définition.....	13
2.1.2	Conditions de participation.....	13
2.1.3	Procédure d'inscription.....	13
2.2	FONCTIONNEMENT SPORTIF.....	13
2.2.1	Transmission des résultats.....	13
2.2.2	Equipe en retard.....	13
3	ANNEXE 1.....	15
3.1	Attribution des points.....	15
3.2	Tenue vestimentaire	16
4	CAS NON PRÉVUS	17

Note

Dans le présent code sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses. De plus, le terme "club" définit également les salles partenaires de la FFB au sein de la LBARA.

Il est également entendu que pour toute inscription à une compétition officielle de niveau régional ou inférieure organisée par la LBARA, les participants acceptent le présent règlement et s'engagent à le respecter sans condition.

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1.1 DEFINITION

Les Championnats individuels et par équipe sont des compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard (FFB).

Les compétitions (championnats de Ligue individuels, par équipe, coupe Auvergne-Rhône-Alpes) sont sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue.

1.1.2 ZONE DES DISTRICTS SPORTIFS

Pour la saison 2021-2022, la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes (LBARA) sera divisée en 5 districts sportifs.

- Auvergne
- Dauphiné
- Forez
- Lyonnais
- Montagnes

Pour savoir à quel district il appartient, chaque club peut consulter la liste des clubs sur le site internet de la ligue LBARA (https://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr/liste-des-clubs-par-districts-sportifs_a_1489.html).

Le cas échéant, plusieurs districts peuvent être jumelés en fonction du nombre de joueurs.

1.1.3 CALENDRIER

Le calendrier régional est établi en fonction du calendrier national, il est déterminé par la CSR Blackball.

Un club affilié à la Ligue de Billard Auvergne Rhône-Alpes, ou tout groupement, désireux d'organiser un tournoi doit adresser sa demande à la Commission Sportive Régionale Blackball.

La CSR Blackball est souveraine pour l'attribution de la compétition.

Les clubs qui ne désirent pas recevoir de compétitions sont priés de le faire savoir au responsable sportif de la Ligue dès le début de la saison sportive en cours.

Pour recevoir une compétition, les salles sont tenues d'avoir des billards en bon état et des locaux propres. La qualité des billards, du matériel sportif ainsi qu'une tenue des salles correcte sont des éléments importants dans la décision d'attribution des compétitions.

Le calendrier est constitué des compétitions suivantes :

- 5 tournois Régionaux (TR) de catégorie mixte par district.
- 3 tournois Régionaux (SP) de catégories spécifiques composés comme suit :
 - . Catégorie Vétéran
 - . Catégorie Féminine
 - . Catégorie U15
 - . Catégorie U18
 - . Catégorie U23
- Championnat Equipes DN3 (constitué de plusieurs divisions régionales (DR) en fonction du nombre d'équipes engagées) en match allers/retours.

- Une finale de ligue pour chaque catégorie.
- Une Coupe ARA par équipe qualificative pour la Finale de la Coupe de France.
- Une Coupe ARA individuelle.

1.1.4 LES CATEGORIES

Pour toutes les catégories, les joueurs ne sont autorisés à prendre part à la compétition qu'à condition d'avoir souscrit une licence FFB pour la saison en cours.

Les catégories féminines et vétérans ne sont pas cumulables.

1.1.4.1 CATEGORIE MIXTE :

Cette catégorie mixte est ouverte à tous les joueurs sans condition d'âge ou de genre licenciés auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.2 CATEGORIE VETERAN :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant plus de 40 ans le 31 décembre de la saison en cours licenciés auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.3 CATEGORIE FEMININE :

Catégorie réservée aux joueuses sans condition d'âge licenciées auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.4 CATEGORIE U23 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 23 ans le 31 décembre de la saison en cours licenciés auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.5 CATEGORIE U18 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 18 ans le 31 décembre de la saison en cours licenciés auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.6 CATEGORIE U15 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 15 ans le 31 décembre de la saison en cours licenciés auprès d'un club de la LBARA.

1.1.4.7 CATEGORIE EQUIPES :

Cette catégorie est ouverte à tous les joueurs sans condition d'âge ou de genre licenciés auprès d'un club de la LBARA. La définition des équipes est expliquée dans un chapitre spécifique.

Elle comprend 1 division :

- Division Nationale 3 (DN3) : En fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison, la DN3 pourra être divisée en plusieurs divisions régionales (DR1, DR2...) définies en fonction du classement annuel précédent.

Les équipes doivent être composées de 4 à 8 joueurs titulaires.

Si 4 titulaires, au moins, de l'équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut jouer.

Deux remplacements, sont autorisés en cours de match à partir de la 2ème session de 4 parties.

Chaque équipe doit se présenter au minimum avec deux joueurs à chaque match.

Les quatre joueurs peuvent être des remplaçants.

Un joueur ne peut être titulaire que dans une équipe. Il peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club, de niveau égal ou supérieur, si son équipe est complète lors de la même journée de championnat, ou lors d'un tournoi.

1.1.5 PROCEDURES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le site internet **helloasso.com**, la date limite est fixée au dimanche soir 23h59 précédant la compétition.

Le nombre maximum de participants par tournoi est de :

- Mixte : 32 (certains tournois pouvant être portés à 48 joueurs le cas échéant)
- Vétérans : 32 (certains tournois pouvant être portés à 48 joueurs le cas échéant)
- Féminin : 32 (certains tournois pouvant être portés à 48 joueurs le cas échéant)
- U23 : 32
- U18 : 32
- U15 : 32
- Equipes : 8 maximum par divisions régionales.

1.1.5.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

- Tous les joueurs, à jour du paiement de leur licence pour la saison sportive en cours, sont autorisés à participer aux épreuves des Championnats de France dès les phases éliminatoires de département (ou de district).

- Lors des Championnats de France, chaque licencié(e) peut participer à une épreuve de catégorie mixte (Nationale 1 ou Nationale 2) et à une épreuve de catégorie spécifique (U15, U18, U23, Vétérans ou Féminines).

1.1.6 DROITS D'ENGAGEMENT

- Tous les joueurs et joueuses, à jour du paiement de leur licence pour la saison sportive en cours, sont autorisés à participer à condition de régler le montant de l'inscription.
- Pour participer aux compétitions par équipes, il faut que l'équipe soit déclarée auprès de la LBARA.

1.1.7 PRESENTATION DES LICENCES

Le responsable sportif de la ligue aura contrôlé que le joueur inscrit est titulaire d'une licence Fédérale sur le site E2I.

Si le joueur n'est pas inscrit sur le site E2I, il sera automatiquement enlevé de la liste des inscrits au tournoi.

A tout moment, le joueur doit être en mesure de présenter sa licence et une pièce d'identité.

1.2 FONCTIONNEMENT SPORTIF & DISTANCE DES MATCHS

1.2.1 CHAMPIONNAT DE LIGUE

Pour chaque catégorie et chaque district, un prorata en fonction du nombre de joueurs classés sera mis en place pour déterminer les qualifiés à la finale de ligue.

La finale de ligue LBARA est composée de :

Mixte : 32 joueurs.

Vétéran : 24 joueurs.

Féminin : 8 joueuses.

U23 : 8 joueurs.

U18 : 8 joueurs.

U15 : 8 joueurs.

DN3 : 8 équipes.

Les qualifications sont organisées comme suit :

1.2.1.1 CHAMPIONNAT MIXTE

Le championnat mixte se déroule en 5 étapes individuelles. Dans le cas où un licencié ne serait pas domicilié dans le district de son club, une dérogation pourra être accordée. Une demande devra être faite au responsable blackball LBARA par mail soit par le joueur, soit par le président du club du joueur concerné.

En fonction du nombre d'inscrits, chaque district pourra diviser son championnat en autant de divisions que nécessaires : D1 du district XXX..., D2 du district XXX... etc.

Le nombre maximum d'inscrits aux tournois est de 32 joueurs (voire 48 joueurs le cas échéant).

Distance des matchs :

Les tournois se jouent en double KO en 3 ou 4 manches gagnantes en phase de poule. A partir des phases finales, élimination directe en quatre manches gagnantes. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Le tirage et les tableaux des tournois sont effectués par la CSR.

Les joueurs seront placés dans le tableau en fonction de leur classement au championnat, afin d'obtenir le schéma suivant pour le 1er tour (pour un tableau de 32 joueurs complet) :

N° 1 opposé au N° 32	N° 5 opposé au N° 28
N° 17 opposé au N° 16	N° 21 opposé au N° 12
N° 9 opposé au N° 24	N° 13 opposé au N° 20
N° 8 opposé au N° 25	N° 4 opposé au N° 29

N° 3 opposé au N° 30	N° 7 opposé au N° 26
N° 19 opposé au N° 14	N° 23 opposé au N° 10
N° 11 opposé au N° 22	N° 15 opposé au N° 18
N° 6 opposé au N° 27	N° 2 opposé au N° 31

Les poules sont déterminées en fonction du classement général du district et suivent le tableau du logiciel Cuescore (voir sur internet pour le détail).

Dans le cas où le tournoi se déroule en plusieurs divisions, ces divisions seront organisées en fonction des résultats du tournoi précédent : les 8 derniers du tournoi seront relégués en division inférieure, les 8 premiers seront promus en division supérieure.

En fonction du nombre d'inscrits, des repêchages pourront avoir lieu si la division inférieure comporte plus d'inscrits que la division supérieure.

En cas de repêchages, ceux-ci se feront en fonction du classement général du district sportif.

Le 1^{er} tournoi de la saison prendra en référence le classement général de la saison précédente.

En fonction du statut individuel (international, master...) d'un joueur, la CSR pourra décider de son intégration dans la plus haute division du district.

1.2.1.2 CHAMPIONNATS SPECIFIQUES

- FÉMININ, U23, VETERAN :

Les championnats se déroulent en 3 étapes individuelles.

Le nombre maximum d'inscrits aux tournois est de 32 joueurs (voire 48 joueurs le cas échéant).

En fonction du nombre d'inscrits, plusieurs districts pourront être jumelés, ou bien divisés en autant de divisions que nécessaires : D1 du district XXX..., D2 du district XXX... etc.

Distance des matchs :

Les tournois se jouent en double KO en 3 ou 4 manches gagnantes en phase de poule. A partir des phases finales, élimination directe en quatre manches gagnantes. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Le tirage et les tableaux du tournoi sont effectués par la CSR.

- U18 :

Le championnat U18 se déroule en 3 étapes individuelles.

Le nombre maximum d'inscrits aux tournois est de 32 joueurs.

Distance des matchs :

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poule. A partir des phases finales, élimination directe en trois manches gagnantes. La finale se joue en quatre manches gagnantes.

Le tirage et les tableaux du tournoi sont effectués par la CSR

- U15 :

Le championnat U15 se déroule en 3 étapes individuelles.

Le nombre maximum d'inscrits aux tournois est de 32 joueurs.

Distance des matchs :

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poule. A partir des phases finales, élimination directe en trois manches gagnantes.

Le tirage et les tableaux du tournoi sont effectués par la CSR.

1.2.1.3 CHAMPIONNATS EQUIPES

Le championnat régional concerne les équipes inscrites dans la Division Nationale 3 (DN3). Un club peut avoir plusieurs équipes engagées dans la division.

Le championnat régional se divise en 2 : un championnat Auvergne (district Auvergne et Forez) et un championnat Rhône-Alpes (districts Dauphiné, Lyonnais et Montagnes) afin de déterminer les équipes qualifiées aux finales de ligue.

Le nombre maximum d'inscrits aux tournois est de 8 équipes par division.

En fonction du nombre d'équipes engagées, chaque championnat peut être divisé en plusieurs divisions régionales en fonction des classements de la saison précédente : Division Nationale 3 (DN3) Rhône-Alpes, Division Régionale 1 (DR1) Rhône-Alpes, Division Régionale 2 (DR2) Rhône-Alpes, etc.

Le championnat se joue en match aller-retour. La distance des matchs est de 16 manches. Toutes les manches doivent être jouées.

Les matchs de championnat se jouent théoriquement sur deux billards. Si le match prend du retard par rapport au planning prévu, des billards supplémentaires seront attribués. Deux remplacements, sont autorisés en cours de match à partir de la 2ème session de 4 parties.

Les tableaux du championnat sont effectués par la CSR.

En cas de désistement pour la finale, le repêchage s'effectuera dans la division la plus haute.

1.2.2 COUPE DE LA LIGUE

1.2.2.1 COUPE AUVERGNE- RHONE-ALPES INDIVIDUELLE

Tous les joueurs peuvent y participer à condition de s'acquitter du droit d'inscription. Les joueurs des autres ligues sont autorisés à participer.

Les matchs se jouent en élimination directe, en trois manches gagnantes, la finale se joue en trois manches gagnantes.

Le tableau est défini par informatique, tirage aléatoire.

1.2.2.2 COUPE AUVERGNE- RHONE-ALPES PAR EQUIPE

Toutes les équipes déclarées auprès de la LBARA sont autorisées à y participer. L'équipe vainqueur se qualifie à la finale de ligue.

Les matchs se jouent en élimination directe en huit manches gagnantes.

Le tableau est défini par informatique, tirage aléatoire à chaque tour de jeu.

1.2.3 DIRECTEUR DE JEU

Le Directeur de Jeu et l'équipe de table de marque sont désignés par la CSR Blackball.

1.2.4 RESPECT DU REGLEMENT

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires. En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la Commission de Discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur par un mail émanant de la CSR Blackball à destination de son président de club.

1.2.5 JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD – COMPORTEMENT

Chaque compétition peut disposer d'une réglementation spécifique, mais les règles suivantes sont applicables à toutes.

1.2.5.1 AU POINTAGE

Qu'il y ait une phase spécifique pour le pointage ou que celui-ci se déroule lors de l'appel des compétiteurs, le Directeur de Jeu contrôle la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition.

1.2.5.2 A L'APPEL DES MATCHS

Si un joueur ou une équipe, pendant le déroulement de la compétition ne sont pas présents lors de l'appel de leur nom, un deuxième et dernier appel est renouvelé 5 minutes après.

Si ce joueur est toujours absent, il sera sanctionné au score et sera considéré "forfait non excusé" au bout de 15 minutes et forfait pour toute la compétition.

Si cette équipe est toujours absente, l'équipe sera sanctionnée au score et sera considérée "forfait non excusée" au bout de 20 minutes et forfait pour toute la compétition.

NB : L'heure du second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur des jeux ou la personne déléguée par lui.

1.2.6 FORFAITS – SANCTIONS

1.2.6.1 DECLARATION D'UN FORFAIT :

Le forfait d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figure et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, l'information du forfait doit être communiquée par écrit (e-mail) au responsable sportif Blackball de la Ligue par le joueur concerné ou, à défaut, son club.

- Cas de forfait :

- 1er cas :

Forfait signalé au moins 72 heures (96 heures pour la coupe de la ligue) avant le début de la compétition.

Le forfait est considéré valablement excusé. L'inscription éventuelle est remboursée.

- 2ème cas :
Forfait signalé entre la compétition et les 72 heures (96 heures pour la coupe de la ligue) qui la précèdent.
Le forfait est considéré non excusé. Il peut être considéré excusé pour cas de force majeure par le responsable sportif (hospitalisation, accident de la route, autres cas d'empêchement ...). L'inscription éventuelle n'est pas remboursée.
L'intéressé peut se voir demander de fournir au responsable sportif, tous les justificatifs de son forfait dans les 72 heures qui suivent la compétition.
- 3ème cas :
Forfait non signalé avant le début de la compétition.
Le forfait est considéré non excusé. Il peut être considéré excusé pour cas de force majeure par le responsable sportif (hospitalisation, accident de la route, autres cas d'empêchement ...). L'inscription éventuelle n'est pas remboursée.
L'intéressé doit néanmoins fournir au responsable sportif, tous les justificatifs de son forfait dans les 72 heures qui suivent la compétition.

1.2.6.2 FORFAIT EXCUSE (FE) – SANCTIONS FORFAIT NON EXCUSE (FNE) – SANCTIONS :

A – Individuel

Différents cas de figures sont possibles :

- Un forfait excusé (FE) n'attribue aucun point dans la catégorie.
- Un forfait non excusé (FNE) est sanctionné d'une pénalité de points (voir annexe). Un FNE lors d'un tournoi est également sanctionné d'une suspension de participation à la compétition suivante de la même catégorie.
- En cas de FNE, la CSR peut saisir la commission de discipline de la LBARA si elle le juge nécessaire.

Tout participant qualifié ou son remplaçant pour la/les finale(s) de ligue se doit d'être présent lors de cet/ces événement(s).

B – Équipe

Un match forfait excusé attribue :

6 points au classement et +8 points de « Goal Average » à l'équipe gagnante, 0 point au classement et 0 point au « Goal Average » à l'équipe absente.

Un match forfait non excusé attribue :

6 points au classement et +8 points de « Goal Average » à l'équipe gagnante, - 4 points au classement et - 16 points au « Goal Average » à l'équipe absente.

Mauvaise composition :

En cas de participation à une rencontre d'un joueur non éligible dans la composition d'équipe (Art. 1.1.4.7.), cette équipe se verra attribuée la même pénalité qu'un match forfait non excusé (voir ci-dessus).

1.2.7 ATTRIBUTION DU TITRE

Le vainqueur du championnat est déclaré :

"Champion Auvergne-Rhône-Alpes de Billard Blackball dans la catégorie..."

1.2.8 LES CLASSEMENTS

1.2.8.1 ATTRIBUTION DES POINTS :

Voir Annexe 1.

1.2.9 TRANSMISSION DES RESULTATS :

Au plus tard le soir de la compétition, les directeurs de jeu transmettent au responsable sportif de la Ligue les résultats complets pour pouvoir établir le classement général.

1.2.10 RECOMPENSES :

Les clubs qui reçoivent les compétitions de championnat sont priés d'offrir des trophées aux finalistes de chaque compétition.

2 QUALIFICATION POUR LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 DEFINITION

La qualification pour la Finale de la Coupe de France réunit toutes les équipes de club engagées dans le championnat FFB.

La compétition est un tournoi sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

Les places qualificatives seront attribuées aux meilleures équipes DN3 du classement de la coupe Auvergne-Rhône-Alpes par équipes.

2.1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les qualifications sont réservées aux équipes DN3 déclarées auprès de la LBARA et de la FFB.

Les équipes étant les mêmes équipes que celles des championnats, elles doivent donc satisfaire aux mêmes conditions de participation que pour les championnats.

2.1.3 PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les équipes doivent s'inscrire sur le site de la ligue (Coupe de la ligue par équipe).

Se renseigner auprès du responsable sportif de la Ligue via le site de la ligue dans la rubrique nous contacter.

2.2 FONCTIONNEMENT SPORTIF

Compétition en élimination directe en 8 manches gagnantes.

Le tableau est défini par informatique, tirage aléatoire à chaque tour de jeu.

2.2.1 TRANSMISSION DES RESULTATS

Les responsables sportifs de Ligue doivent transmettre sous format informatique (Excel) les résultats de leurs qualifications régionales au responsable concerné de la CN Blackball.

2.2.2 EQUIPE EN RETARD

A - Au pointage

Le Directeur de Jeu contrôle les licences et la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition ainsi que le bordereau d'engagement de l'équipe.

Si une équipe ne se présente pas au bout de 30 minutes après le début du pointage, elle ne peut plus s'échauffer, même si les opérations de pointage ne sont pas encore terminées.

B - A l'appel des matchs

Si une équipe ou l'un de ses joueurs, pendant le déroulement de la compétition n'est pas présent lors de l'appel de son nom, un deuxième et dernier appel est renouvelé 5 minutes après.

Si cette équipe est toujours absente, l'équipe sera sanctionnée au score et sera considérée "forfait non excusée" au bout de 20 minutes et forfait pour toute la compétition.

3 ANNEXE 1

3.1 ATTRIBUTION DES POINTS

A – Individuel

Pour les catégories Mixte, Vétéran, Féminine, U23, U18, U15 :

Place	R1	R2	R3	R4	Place	R1	R2	R3	R4
1	200	142	93	53	33	81	44	16	0
2	180	125	79	42	34	81	44	16	0
3	161	109	66	32	35	81	44	16	0
4	161	109	66	32	36	81	44	16	0
5	143	94	54	23	37	81	44	16	0
6	143	94	54	23	38	81	44	16	0
7	143	94	54	23	39	81	44	16	0
8	143	94	54	23	40	81	44	16	0
9	126	80	43	15	41	81	44	16	0
10	126	80	43	15	42	81	44	16	0
11	126	80	43	15	43	81	44	16	0
12	126	80	43	15	44	81	44	16	0
13	126	80	43	15	45	81	44	16	0
14	126	80	43	15	46	81	44	16	0
15	126	80	43	15	47	81	44	16	0
16	126	80	43	15	48	81	44	16	0
17	110	67	33	8	49				
18	110	67	33	8	50				
19	110	67	33	8	51				
20	110	67	33	8	52				
21	110	67	33	8	53				
22	110	67	33	8	54				
23	110	67	33	8	55				
24	110	67	33	8	56				
25	95	55	24	1	57				
26	95	55	24	1	58				
27	95	55	24	1	59				
28	95	55	24	1	60				
29	95	55	24	1	61				
30	95	55	24	1	62				
31	95	55	24	1	63				
32	95	55	24	1	64				
A	0	0	0	0	FE	0	0	0	0
FNE	-50	-50	-50	-50	SUP	0	0	0	0

Les casses fermes et reprises fermes seront prises en compte pour le classement des tournois et le classement général mais ne feront pas obtenir des points supplémentaires.

B – Équipe

Le classement du championnat par équipe est établi par Division Régionale en fonction du nombre de points. En cas d'égalité de points, le départage s'effectue, dans l'ordre, selon les règles suivantes :

-Le "Point Average" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur tous les matchs des 2 phases)

-Le meilleur nombre de points de match gagné par une équipe lors de rencontre entre les ex-aequo (meilleure attaque).

-Le "Point Average" particulier (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur les matchs des 2 phases, entre les équipes ex-aequo)

Les équipes marquent :

- 6 points par match gagné avec au minimum 12 parties gagnées.
- 5 points par match gagné avec un nombre de parties gagnées compris entre 9 et 11.
- 3 points par match nul
- 2 points par match perdu avec au moins 5 parties gagnées.
- 1 point par match perdu avec moins de 5 parties gagnées.
- 0 point par match forfait excusé
- - 4 points par match forfait non excusé

Un match forfait excusé attribue :

Voir page 11.

Un match forfait non excusé attribue :

Voir page 11.

3.2 TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les joueurs participant aux compétitions organisées par la LBARA doivent revêtir une tenue vestimentaire conforme au code sportif national sous peine de sanctions.

Toutefois, certaines dérogations peuvent s'appliquer à ce point précis du règlement sous décision exclusive du Président de la commission régionale Blackball ou du juge arbitre.

4 CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement, ni à celui de la Fédération Française de Billard seront soumis à l'appréciation de la Commission régionale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le juge Arbitre, le directeur de jeu ou le représentant officiel de la CRB présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball.

TOUS LES CAS NON-PRÉVUS AU PRÉSENT REGLEMENT SERONT EXAMINES ET TRANCHES PAR LE RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE

Le code sportif peut être modifié à tout moment en fonction des décisions prises par le comité directeur de la ligue ou par le responsable sportif Blackball.

Contact : csrblackball.lbara.potiquet@gmail.com